



www.ilo.org/mdg

Cible 1.A

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour

Indicateurs

- 1.1 Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)
- 1.2 Indice d'écart de pauvreté
- 1.3 Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale

Cible 1.B

Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

Indicateurs

- 1.4 Taux de croissance du PIB par personne occupée
- 1.5 Ratio emploi/population
- 1.6 Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar PPA par jour
- 1.7 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population active

Cible 1.C

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Indicateurs

- 1.8 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans
- 1.9 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique

1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

«La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.» L'OIT s'efforce de contribuer à l'élimination de la pauvreté au niveau politique et dans la pratique en mettant en œuvre son Agenda du travail décent. En 2005, le travail décent a été identifié par l'Assemblée générale des Nations Unies comme un objectif de développement mondial, essentiel à une relance durable de l'économie réelle.

Le travail est la principale issue à la pauvreté. L'OMD 1 demeure un domaine dans lequel des progrès rapides sont nécessaires. La crise actuelle offre la possibilité d'une relance axée sur l'emploi et le travail décent. La mise en œuvre effective du Pacte mondial pour l'emploi, adopté en juin 2009 par l'OIT puis approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies et par les dirigeants des pays du G20, renforcera les avancées vers la réalisation de cet objectif. Le Pacte contient des recommandations concrètes concernant les politiques, les stratégies et les programmes.

Le travail décent est une condition nécessaire à la réalisation de l'OMD 1, le plus ambitieux de tous les OMD de par sa portée. Dans le cadre d'une politique macroéconomique rationnelle, des emplois productifs et librement choisis – reposant sur des droits, une protection sociale et une participation démocratique concrétisée notamment par le dialogue social – sont essentiels à la réduction de la pauvreté.

Croissance favorable aux pauvres – Travail décent – Mondialisation juste

La faim et l'absence de travail décent sont deux aspects inacceptables de la pauvreté humaine, qui se renforcent l'un l'autre dans un cercle vicieux: les ménages souffrant de la faim sont généralement dépourvus d'emplois décents; l'absence de travail décent engendre la faim et les privations dans les familles et les communautés.

Dans le monde entier, le travail décent résume les aspirations de tout un chacun sur le plan de sa vie professionnelle: opportunités et revenus; droits, possibilité de s'exprimer et reconnaissance; stabilité familiale et développement personnel; équité et égalité entre hommes et femmes. La reconnaissance de l'emploi et du travail décent comme des objectifs légitimes et fondamentaux en tant que tels, et non pas comme un sous-produit automatique de la croissance, ont conduit, en 2005, à l'intégration d'une nouvelle cible (1.B) pour l'OMD 1: «assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif».

La relation entre croissance, emploi et pauvreté a été largement ignorée. Des efforts sont nécessaires pour, d'une part, promouvoir la croissance dans les domaines dont les pauvres tirent leur subsistance, et d'autre part, améliorer l'accès de ces derniers aux bénéfices de la croissance, en favorisant leur mobilité et en garantissant des infrastructures et des marchés qui servent leurs intérêts.

Travail décent et réduction de la pauvreté

L'approche de l'OIT pour l'élimination de la pauvreté consiste à promouvoir le travail décent pour tous. Les quatre piliers de cette approche sont:

- L'emploi – la principale voie pour s'affranchir de la pauvreté grâce au travail et à ses revenus
- Les droits – sans droits, on ne donne pas aux individus les moyens d'échapper à la pauvreté
- La protection sociale – elle préserve les revenus et la santé
- Le dialogue – la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs à l'élaboration des politiques gouvernementales de réduction de la pauvreté garantit des politiques appropriées et viables.

Les quatre piliers de l'Agenda de l'OIT pour le travail décent étayent des stratégies d'élimination de la pauvreté cohérentes et soucieuses de l'égalité entre les sexes.

En 2009, la crise a détruit 34 millions d'emplois, portant le nombre total de chômeurs à 212 millions dans le monde.

En 2009, le nombre de personnes exerçant un emploi vulnérable a augmenté de 110 millions.

En 2009, 215 millions de travailleurs couraient le risque de basculer dans la pauvreté. En 2008, 663 millions de travailleurs, ainsi que leurs familles, vivaient avec moins de 1,25 dollar par jour.

Les gouvernements, dans leurs efforts pour traiter le problème des conséquences sociales de la crise financière et économique, ont fortement mis l'accent sur la création d'emplois et la garantie de revenu pour les travailleurs et leurs familles. Ils ont également stimulé le dialogue social et les consultations avec le monde des entreprises et du travail sur les mesures destinées à contrer la crise.

Le travail décent et le plein emploi pour tous sont le thème de la Deuxième décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017).

Progrès enregistrés dans la réalisation de l'OMD 1

À l'échelle mondiale, il semble que l'objectif d'une réduction de moitié du taux de pauvreté d'ici 2015 sera atteint, tandis qu'un milliard de personnes continueront à vivre dans une pauvreté extrême à cette date. Les progrès observés sont inégaux: une réduction importante de la pauvreté a été enregistrée dans certaines régions, plus particulièrement en Asie de l'Est, tandis que dans les pays les moins avancés, et notamment en Afrique subsaharienne, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté continue d'augmenter, les femmes les enfants étant les plus touchés.

Les actions de l'OIT

Les quatre piliers de l'Agenda du travail décent servent de points d'entrée basés sur les priorités nationales. Les partenaires sociaux – les organisations d'employeurs et de travailleurs – sont des alliés extrêmement importants de la société civile pour la lutte contre la pauvreté.

■ Partenariats

L'OIT participe activement à des partenariats destinés à promouvoir le travail décent et des priorités de développement définies à l'échelon national. L'Organisation s'attache à mettre en valeur les Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent du CCS, afin d'assurer une cohérence des actions et des politiques dans l'ensemble du système multilatéral. À travers le processus de réforme des Nations Unies visant à «L'unité dans l'action», l'OIT met en place de solides partenariats avec le système de l'ONU, afin d'améliorer la coordination et d'intégrer pleinement l'Agenda du travail décent dans les politiques de développement nationales.

Le Pacte mondial pour l'emploi: s'affranchir de la pauvreté

Le Pacte mondial pour l'emploi a été adopté en 2009 par les délégués des 183 États membres de l'OIT représentant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, en réponse à la crise mondiale. Le Pacte propose un éventail de mesures éprouvées de relance et de réponse à la crise, axées sur l'emploi et la protection sociale. Il s'agit d'un cadre d'action et d'une feuille de route pour l'élaboration de politiques permettant de raccourcir les délais entre relance économique et relance de l'emploi. Le Pacte est conçu comme un outil de référence pour l'ensemble des acteurs du développement, y compris les organisations multilatérales, qui l'ont approuvé dans le cadre des Initiatives communes contre la crise du CCS NU. Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.ilo.org/jobspact.

L'OIT a également joué un rôle actif dans les Initiatives communes contre la crise du CCS NU. Celles-ci couvrent les aspects suivants: des financements supplémentaires pour les plus vulnérables; la sécurité alimentaire; le commerce; l'initiative «Économie verte»; l'initiative du Pacte mondial pour l'emploi; un socle de protection sociale; la stabilité humanitaire et sociale ainsi qu'en matière de sécurité; la technologie et l'innovation; le suivi et l'analyse.

Un soutien important est apporté au Pacte mondial pour l'emploi par un ensemble de donateurs, notamment par l'Union européenne.

■ Recherche et analyse

L'OIT procède à des travaux de recherche et des analyses dans des domaines qui sont essentiels pour l'élimination de la pauvreté, et utilise des indicateurs et des statistiques du travail ventilées par sexe. En tant qu'institution de l'ONU à l'avant garde de la promotion du plein emploi, de l'emploi productif et du travail décent pour tous, l'OIT a la responsabilité de faciliter l'usage des indicateurs d'emploi dans les systèmes de suivi nationaux et internationaux du marché du travail. En 2009, l'OIT a publié le *Guide sur les nouveaux indicateurs d'emploi des objectifs du Millénaire pour le développement: y compris l'ensemble complet des indicateurs du travail décent*.

L'OIT est la principale institution surveillant les avancées dans le domaine du plein emploi et du travail décent (Cible 1.B) et de l'emploi des femmes (Objectif 3.2). La nouvelle cible et les nouveaux indicateurs ont été présentés dans le document de l'OIT intitulé *Indicateurs clés du marché du travail (5e édition)*, qui, avec le rapport *Tendances mondiales de l'emploi*, procure une analyse complète des tendances de l'emploi et du marché du travail.

En coopération avec des partenaires, l'OIT étudie les influences réciproques qui existent entre les politiques économiques et les politiques sociales et leur impact sur le monde du travail. Dans le cadre des conseils qu'elle donne aux gouvernements, l'OIT analyse l'incidence des évolutions intervenant dans le monde sur le commerce, les flux de capitaux, les prix des denrées ainsi que les répercussions des fluctuations économiques sur la pauvreté, l'emploi, la protection sociale et les droits des travailleurs. L'OIT complète ses conseils pour l'élaboration de politiques en suggérant des moyens pratiques et des initiatives pour renforcer les capacités d'action.



ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM

Le Sommet mondial sur le développement social (1995) a créé un consensus mondial pour lutter contre la pauvreté. La Déclaration de Copenhague, adoptée à cette occasion, appelle à favoriser le plein emploi et des moyens de subsistance sûrs et durables, par le biais d'emplois décents et productifs librement choisis.

Dans la Déclaration du Millénaire (2000), 189 nations ont pris l'engagement de «formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile».

Au Sommet mondial (2005), les dirigeants du monde entier se sont engagés à atteindre quatre nouveaux objectifs de développement, en plus de ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire. «Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif» figure parmi ces nouveaux objectifs.

■ Formulation des politiques nationales

À l'échelon national, l'OIT œuvre avec le système de Nations Unies à l'intégration des objectifs du travail décent dans les stratégies de réduction de la pauvreté, à travers le Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD), un outil important qui permet aux équipes de pays de l'ONU de soutenir les priorités de développement et les OMD des pays.

■ Favoriser une approche fondée sur les droits de l'homme

Les normes internationales du travail font partie intégrante des approches du développement fondées sur les droits de l'homme. Cela est reconnu dans les Directives du PNUAD de 2009 ainsi que dans les *Principes directeurs «Extrême pauvreté et droits de l'homme: les droits des pauvres»*, qui ont été adoptés par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, pour guider la mise en œuvre des normes existantes en matière de droits humains dans le contexte de la lutte contre la pauvreté.

Points marquants

■ Normes internationales du travail

En 1998, la Conférence internationale du Travail a adopté la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Cette déclaration insiste sur le fait que tous les États membres ont l'obligation de respecter les valeurs reflétées par les huit conventions fondamentales, qu'ils les aient ratifiées ou non, dans la mesure où celles-ci sont essentielles à la réalisation des objectifs du travail décent. À ce jour, 179 États membres ont ratifié au moins une de ces huit conventions fondamentales, tandis que 130 les ont toutes ratifiées. Ces conventions portent sur les points suivants: le droit des travailleurs et des employeurs à la liberté syndicale et le droit effectif aux négociations collectives; l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire; l'abolition effective du travail des enfants; l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession.

46 pays ont ratifié la Convention (no. 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum) de 1952, qui établit des normes minimales mondiales pour l'ensemble des neuf branches de la sécurité sociale.

102 pays ont ratifié la Convention (no. 122) sur la politique de l'emploi de 1964, qui stipule que «tout Membre formulera et appliquera, comme un objectif essentiel, une politique active visant à promouvoir le plein emploi, productif et librement choisi».

■ Protection sociale: étendre cette protection aux pauvres

Plus de 75% de la population mondiale ne bénéficie pas de garanties sociales leur permettant de faire face aux risques de la vie. En 2001, l'OIT a lancé une Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous, à des fins de sensibilisation et pour arriver à une garantie de base des moyens d'existence pour tous. L'OIT et l'OMS sont les principales institutions travaillant sur l'Initiative pour un socle de protection sociale, mais elles collaborent avec diverses parties prenantes.

■ Contribution des partenaires sociaux

En janvier 2007, la Confédération syndicale internationale, la Confédération européenne des syndicats, Social Alert International/Solidarité mondiale, le Forum progressiste mondial et Solidar ont lancé la Campagne «Travail décent, vie décente» à l'occasion du Forum social mondial qui s'est tenu à Nairobi. La campagne a pour objectif de montrer que le travail décent constitue un moyen viable de sortir de la pauvreté et qu'il est fondamental pour construire une démocratie et créer une cohésion sociale.

Les employeurs et leurs organisations, notamment l'Organisation internationale des employeurs, participent au Pacte mondial. Lancé en 2000, le Pacte mondial est une initiative destinée aux entreprises qui s'engagent à mettre leurs activités et leurs stratégies en conformité avec dix principes portant sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la corruption. Il s'agit de la plus importante initiative au monde dans le domaine de la citoyenneté d'entreprise et du développement durable, avec plus de 6700 participants répartis dans 130 pays.

Priorités

L'élimination de la pauvreté et de la faim, ainsi que la réalisation du plein emploi et du travail décent pour tous, constituent des défis majeurs qui nécessitent non seulement un engagement renouvelé de la part des pays pauvres comme des pays riches, mais également des efforts constants axés sur des emplois de qualité, des entreprises durables, d'excellents services publics et la protection sociale, tout en protégeant les droits et en favorisant l'expression et la participation. L'intégration récente de la cible 1.B à l'ODD 1 permet aux pays de comprendre et d'utiliser les indicateurs d'emploi. Le renforcement des capacités statistiques doit être amélioré, afin de permettre la mise en place de politiques efficaces et ciblées, ainsi que la mesure des progrès accomplis. En plaçant le plein emploi productif et le travail décent au cœur des mesures politiques, les institutions des Nations Unies, les gouvernements et les autres parties prenantes ont la possibilité de mener des actions intégrées et ciblées, notamment dans les domaines suivants:

Création d'emplois

- Donner davantage la priorité à la création d'emplois décents au moyen de programmes systématiques, dotés des ressources appropriées, et multidimensionnels
- Mettre en œuvre des politiques actives et efficaces du marché du travail
- Promouvoir et développer les entreprises durables
- Assurer la formation technique et professionnelle et le renforcement des compétences des chefs d'entreprise
- Traiter le problème de l'informalité pour réaliser la transition vers l'emploi formel
- Reconnaître la valeur de l'agriculture dans les économies en développement et le besoin d'une infrastructure, d'une industrie et d'emplois ruraux
- Accroître l'investissement dans les infrastructures, la recherche et le développement, les services publics et la production «verte»
- Améliorer la diversité économique en renforçant les capacités d'une production et de services à valeur ajoutée pour stimuler la demande intérieure et extérieure
- Mettre en place un environnement réglementaire favorable.

Protection sociale

- Mettre en place une sécurité sociale pour tous, basée sur un socle de protection sociale
- Étendre et améliorer la protection sociale en élargissant les conditions d'éligibilité et en augmentant les prestations de la sécurité sociale existante
- Accroître l'accès à la sécurité sociale: des mesures de garantie de revenu comme les transferts en espèces peuvent augmenter l'accès à l'éducation et aux services de santé
- Mettre en place des systèmes de transferts en espèces destinés aux pauvres, afin de répondre à leurs besoins immédiats
- Améliorer les dispositifs de garantie d'un emploi public pour les chômeurs et les travailleurs pauvres
- Respecter, examiner régulièrement et adapter les salaires minimums.

Droits

- Reconnaître que le respect des principes et droits fondamentaux au travail est essentiel à la dignité humaine et au développement
- Accroître la vigilance afin d'arriver à l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination au travail
- Garantir l'application effective des principes de liberté syndicale, du droit à s'organiser, ainsi que la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives
- Ratifier et mettre en œuvre les principes énoncés dans les conventions fondamentales et les instruments de l'OIT, notamment ceux qui concernent les politiques de l'emploi, les salaires, la sécurité sociale, la relation de travail, le licenciement, l'administration et l'inspection du travail, les travailleurs migrants, les conditions de travail dans les contrats publics, la sécurité et la santé au travail, le temps de travail et les mécanismes de dialogue social.

Dialogue

- Reconnaître que le dialogue social est un mécanisme précieux pour élaborer des politiques adaptées aux priorités nationales et qu'il inspire une confiance dans les résultats atteints
- Intégrer les partenaires sociaux et la société civile à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'amélioration des politiques gouvernementales
- Comblent les lacunes institutionnelles avec le soutien des partenaires sociaux et des organisations de la société civile
- Renforcer les capacités des organisations d'employeurs, des syndicats et des ONG locales, et mettre au point des procédures plus efficaces pour leur acheminer des fonds
- Renforcer les capacités de l'administration et de l'inspection du travail
- Ratifier et mettre en œuvre de manière effective les conventions sur l'inspection du travail et les systèmes administratifs.

«Tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales.»

Déclaration de
Philadelphie de l'OIT
(1944)

ODD 1

ÉLIMINER
L'EXTRÊME
PAUVRETÉ ET
LA FAIM



Publié par le Bureau international
du Travail avec l'aide financière
de l'Union européenne, dans le
cadre du projet BIT/CE «Mise en
œuvre des outils du CCS NU dans
le cadre de la Campagne pour
le travail décent.»